

Procès-Verbal de la Séance du 13 janvier 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 13 janvier à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Pascaline BARRAY, Dorothee GARNIER, Annick DUPONT ; Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX

Mrs Patrice CAUDRON, Philippe PICQUE, Didier DAUBOIN, Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Sylvain CUYER

Absents excusés avec pouvoir :

Catherine GAMICHON NOËL pouvoir à Jean Claude BAGUET

Patrick LAURENT pouvoir à Didier DAUBOIN

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

Décision Modificative n°1 du Budget Station-Service_Communale

1 . Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 décembre.

2. DELIBERATION : DESHERBAGE

Monsieur le Maire informe que Mme Michèle CHATILLON, adjoint territorial du patrimoine, à la bibliothèque de Songeons et les bénévoles de la bibliothèque demandent l'autorisation de procéder à la destruction de vieux livres usagés pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (désherbage).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le désherbage.

3. DELIBERATION : Vote de la modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO

Le Conseil municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L1531-1,

VU le projet modification de l'objet social arrêté par le Conseil d'administration de la SPL ADTO-SAO en date du 28 novembre 2025 annexé à la présente délibération,

VU le projet de statuts modifiés,

VU le rapport du conseil d'administration en date du 28 novembre 2025

Après en avoir délibéré, **DECIDE**

D'APPROUVER le projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO arrêté par le Conseil d'Administration de la Société ;

DE DONNER tous pouvoirs au représentant de la Collectivité à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL ADTO-SAO pour porter un vote favorable à la résolution relative à la modification de l'objet social de la SPL.

4. DELIBERATION : Nouvelle modification des statuts du SIAEB.

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SIAEB.

Rappelant que le domaine de l'eau connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du syndicat doivent être adaptés en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements auprès du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 12 novembre 2025 une modification aux statuts actuels, acceptée, portant notamment sur : la modification des règles du nombre de membres du Bureau syndical.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal,

- Approuve la modification statutaire ci-dessus,
- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

5. Délibération portant changement de nom de la salle communale située 19 bis place de la Halle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la volonté de la municipalité de donner un nouveau nom à la salle communale ;

Considérant que la salle communale constitue un lieu central de la vie locale, accueillant divers événements municipaux, et culturels ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

APPROUVE le changement de nom de la salle communale de la place de la Halle - dite « Ancienne École des Garçons », qui portera désormais le nom de « Salle de la Roseraie » à compter du ce jour.

MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.

6. Décision Modificative n°1 du Budget Station-Service Communale

M. le Maire explique au Conseil Municipal le manque de crédits afin de réaliser les écritures d'ordre pour la constatation des stocks de carburant au 31 décembre 2025. Il y a lieu d'ajouter les crédits suivants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 313 / OPFI	Matières premières et fournitures	2 841.83	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	2 841.83	
Total		5 683.66	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 6031	Variation des stocks de matières premières (et fou	2 841.83	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 841.83	
Total		5 683.66	0.00

7.Point sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

Présente le devis de la société [nom de la société à préciser], concernant l'abattage de 55 peupliers situés au fond du terrain de football. Ces arbres seront abattus et non déracinés. Le déracinement sera effectué par le SIVT par la suite. Le devis s'élève à 217 €, car la société récupère tout le bois pour le transformer en plaquettes.

Fait lecture du courriel concernant « Les Hauts-de-France Propres » le 8 mars 2026.

Au vu du peu de monde impliqué, la mairie ne souhaite pas renouveler cet événement.

Noémie BERTHE propose que cet événement soit peut-être organisé par une association de la commune.

Informe que Fabienne Cuvellier a reçu la Légion d'honneur, demandée par le ministère de l'Éducation nationale.

Fait lecture des cartes de vœux reçues de :

SCOOT de France

Super U

Etablissement DERICHEBOURG

OPAC

L'Evêque de Beauvais GONNIN

Sylvie VALENTE LE HIR Sénatrice de l'Oise

Philippe BALLARD Député de l'Oise

Etablissement BERTHELOT

Nadège LEFEVRE, Martine BORGGOO et Pascal VERBEEKE (Conseil départemental)

Emion

Foyer Rural

Annonce qu'une section de la route communale reliant le hameau de Riffin à la route départementale desservant les communes de Morvillers et Songeons fera l'objet de travaux de gravillonnage au cours de l'année 2026.

Adresse ses remerciements au Conseil municipal pour l'organisation de la cérémonie des vœux.

Cette manifestation a réuni 170 participants et a été marquée par un temps fort : l'hommage rendu aux trois commerçants de la commune ayant récemment pris leur retraite, un moment particulièrement apprécié.

Pascaline BARRAY :

Fait le Bilan des actions festives menées par la commune à savoir :

l'animation dédiée aux enfants et la distribution des cadeaux ;

la distribution des colis aux aînés.

Informe que les préparatifs du festival de rue 2026 sont engagés. À ce stade, il apparaît que la sélection des spectacles retenus présente une très bonne qualité artistique.

Signale que la première semaine de la rentrée scolaire a été marquée par des perturbations liées aux intempéries. Malgré ces conditions climatiques difficiles, les mesures nécessaires ont été mises en œuvre afin d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'accueil et la sécurité des élèves du regroupement scolaire.

Frédéric LANGLOIS :

Rappelle que le conseil municipal avait initialement arrêté le principe de confier l'intégralité des travaux des locaux route de Dieppe à une seule entreprise. Toutefois, cette approche s'avère incompatible avec les impératifs de délais. Aussi, afin de garantir le respect du calendrier, il a été décidé de retenir une entreprise par corps de métier. Les travaux devront être achevés à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, le Foyer Rural se propose de mettre algéco, dont il prévoit l'acquisition prochainement, le cas échéant.

Par ailleurs, le Foyer Rural se propose de mettre algéco, dont il prévoit l'acquisition prochainement, le cas échéant.

Patrice CAUDRON :

Suggère d'intégrer une clause spécifique au contrat de location de la salle de l'Ancienne École des Garçons. Celle-ci stipulerait que les usagers de la salle soient tenus de reprendre leurs déchets après utilisation, en raison de l'évolution du système de collecte des ordures sur le territoire.

Didier DAUBOIN :

Remercie Messieurs Sylvain CUYER et Jean-Claude BAGUET, ainsi que Maître LESAUVAGE, pour leur participation à la visite du presbytère. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des échanges visant à établir une convention d'occupation des lieux au profit de la paroisse.

Dorothee GARNIER :

Demande la possibilité d'insérer, dans le bulletin communal de janvier, le récapitulatif des actes d'état civil enregistrés au cours de l'année écoulée.

Pascaline BARRAY indique que cette pratique n'est plus autorisée au regard des dispositions introduites par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ces dernières imposent en effet des restrictions déterminantes concernant la diffusion publique d'informations à caractère personnel, y compris celles relatives à l'état civil.

Noémie BERTHE :

Demande si des modalités de vérification sont prévues dans le cadre du nouveau système de ramassage des déchets. Elle souhaite notamment savoir si des contrôles des contenants seront mis en œuvre afin d'en garantir le respect des règles de tri.

Par ailleurs, elle demande si une numérotation des poubelles pourrait être envisagée, dans l'objectif de limiter la distribution d'avis de non-conformité liés au tri sélectif.

Sylvain CUYER :

Présente les observations issues de la visite du presbytère, effectuée en vue de l'établissement d'une convention de mise à disposition avec la Paroisse. Il recense les points essentiels à intégrer dans la rédaction de l'acte, afin d'en garantir la rigueur juridique et l'adéquation avec les besoins identifiés.

Informe qu'un défaut de jointoiement affecte la bordure récemment rénovée de la place de la Halle.

Sophie FOUCAULT :

Demande un compte rendu de la visite de l'ARS concernant le projet d'un Pôle Médical.

M le Maire présente les éléments déterminants issus de l'entretien mené avec les représentants de l'ARS. À cette occasion, il précise qu'un chirurgien-dentiste devrait s'installer sur la commune de Songeons au cours du second semestre 2026.

Fin de séance à 21h.

Prochaine réunion le mardi 10 février 2026